

Assises Nationales de l'Artisanat

*L'artisanat au féminin,
la fin des idées reçues !*

les
ENTRETIENS
de Chartres

le Guide



SOMMAIRE

1. Le programme des Entretiens de Chartres 2014

2. Les Intervenants

3. Introduction et présentation des enjeux de l'Artisanat

- *L'Artisanat en France*
- *Les enjeux actuels de l'Artisanat*

4. Les artisanes

- *Un secteur historiquement masculin*
- *Les femmes dans l'Artisanat*

5. L'enjeu de la conciliation vie professionnelle/vie privée

Les emplois précaires : l'apanage des femmes

Des freins socio-culturels à la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale

6. Les femmes et la formation aux métiers de l'Artisanat

- *Le poids des femmes dans la formation aux métiers de l'Artisanat*
- *La formation initiale déterminante*
- *Des choix liés à l'histoire du secteur*

7. Les femmes d'artisans : évolutions et protection

- *L'évolution du statut de la femme d'artisan*
- *L'importance d'obtenir un statut pour la femme d'artisan*

8. L'ONG BPW enquête sur le statut des femmes dans l'Artisanat

Depuis 2010, les «Entretiens de Chartres» sont l'occasion de débattre sur le thème de l'artisanat, et cette année, plus particulièrement, sur les femmes dans l'Artisanat.

Nous vous présentons ici les divers enjeux qui ouvriront les débats du 10 octobre 2014. Cette présentation a été principalement rédigée sur la base d'éléments fournis par l'Institut Supérieur des Métiers et l'ONG Business Professional Women.



1. LE PROGRAMME DES ENTRETIENS DE CHARTRES 2014

9h - 9h15

Accueil des intervenants de la table ronde et des officiels autour d'un café afin de faire connaissance et de présenter le déroulé des Entretien de Chartres.

9h15 - 9h30

Mots de bienvenue par Monsieur Jean-Pierre Gorges, Député Maire de Chartres et Président de Chartres métropole et Monsieur Michel CIBOIS, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et des Artisanales de Chartres.

9h30 - 10h15

Conférence sur le thème « les femmes dans l'artisanat » par Catherine Elie, Directrice des études et du développement économique à l'Institut Supérieur des Métiers.

10h15 - 10h25

Présentation de l'enquête et des recherches de BPW sur le thème « les femmes dans l'artisanat » par Christiane Robichon, Présidente de l'ONG BPW France.

10h25 -11h25

Table ronde animée par Sandrine Baslé (Qualiview Conseil) avec la participation de témoins artisans et de personnalités politiques de la région.

11h15

Arrivée de Carole Delga, secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire

11h30 - 12h00

Discours officiels :

Monsieur Michel CIBOIS, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir

Monsieur Alain GRISET, Président de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat

Monsieur Jean-François ROUBAUD, Président de la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises

Madame François BONNEAU, Président de la Région Centre

Monsieur Albéric de MONGOLFIER, Président du Conseil général d'Eure-et-Loir

Monsieur Jean-Pierre GORGES, Député-Maire de la Ville de Chartres et Président de Chartres métropole.

2. LES INTERVENANTS



Madame Geneviève BEL

Présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, du Conseil économique social et environnemental, Membre de la délégation aux droits des Femmes et membre de la section Éducation, culture et communication. Vice-Présidente de la CGPME nationale, déléguée à l'entrepreneuriat féminin. Membre du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle et de sa commission permanente.

L'Entrepreneuriat au Féminin est une grande dynamique nationale qui permet de partager l'esprit d'entreprendre et de favoriser les initiatives entrepreneuriales des femmes.

La CGPME a lancé pour la première fois un Trophée National de l'Entrepreneuriat au Féminin. La Remise de ce trophée a eu lieu le 18 Juin 2014 à Paris autour d'un cocktail.

L'objectif a été de récompenser des femmes dirigeantes d'entreprises prospères de petites et moyennes tailles, dans tous les domaines d'activité et permettant de mettre en avant leurs savoir-faire et leurs réalisations.

Madame Catherine ELIE

Directrice des études et du développement économique à l'Institut Supérieur des métiers.

En tant que centre national de ressources sur l'artisanat, l'Institut National des Métiers réalise de nombreux travaux d'étude sur l'artisanat et la petite entreprise, que ce soit sous la forme d'enquêtes ou de travaux de recherche.

Dans ce cadre, il publie notamment des tableaux économiques de l'Artisanat dans l'objectif d'en mesurer les évolutions économiques et sociales. C'est dans ce contexte que le rôle de la femme dans l'Artisanat a été étudié. Pour en savoir plus : www.infometiers.org



Madame Christiane ROBICHON

Présidente de BPW France.

BPW France est la Fédération Française de l'une des plus grandes organisations professionnelles féminines, Business and Professional Women (BPW).

L'ONG est force de propositions au niveau national, européen et international sur la place des femmes dans le monde du travail (loi, accès à toutes les fonctions, mixité des métiers, etc).

Les femmes rencontrent encore un certain nombre d'obstacles avant d'atteindre l'égalité professionnelle et salariale. BPW France encourage les femmes à valoriser leurs compétences ainsi que leurs capacités d'entreprendre, à dépasser les limites qu'elles se donnent et à se rendre plus visibles afin de pouvoir accéder à l'ensemble des métiers et de pouvoir prétendre aux mêmes conditions professionnelles et financières que les hommes.

◊ **Monsieur Antoine MONNIN**

Directeur du Fonds National de Promotion et de Communication de l'Artisanat (FNPCA).

Le FNPCA est un établissement public d'Etat en charge de la réalisation, la conception et la diffusion des campagnes nationales portant la signature «Artisanat. Première entreprise de France».

Il réalise une communication de marque destinée à promouvoir l'attractivité de l'Artisanat, ses entreprises et ses métiers.

◊ **Monsieur Frédéric DAUTANCOURT**

Consultant indépendant

Marié depuis 1992 à son épouse Agnès, fondatrice de «Estate Selection», import et distribution de vins étrangers. Frédéric nous fera partager son expérience de l'organisation du quotidien familial souvent bouleversé face à l'activité professionnelle dense d'une femme active.

◊ **Monsieur Laurent RIGAUD et ses filles Elodie et Hélène**

Maître-artisan boucher, lauréat Stars&Métiers 2013: Stratégie Globale d'Innovation.

Quand ses deux filles aînées Elodie et Hélène Rigaud, ont fait part de leur intérêt pour le métier de leur père, ce dernier a décidé de regrouper l'ensemble de ses points de ventes en une seule boucherie à Wambrechies. Son objectif : inventer la boucherie du XXIe siècle, à la fois familiale et moderne, traditionnelle et à la pointe de l'innovation, une entreprise qu'il transmettra à ses filles.

De deux employés au départ, la boucherie Rigaud & Filles compte aujourd'hui près de vingt personnes, dont de nombreux apprentis.

◊ **Madame Laurence MAZELIER**

Co-gérante avec son époux de l'entreprise de plomberie chauffage SARL Coupeau, à Sours en Eure-et-Loir.

Laurence Mazelier et son époux ont repris une entreprise de plomberie chauffage en 2006.

Particulièrement intéressée par le monde de l'Artisanat, Laurence Mazelier s'est investie en tant qu'élue à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir.

Par cette position, elle incite les femmes conjointes d'artisans à aller au bout de leurs responsabilités dans leur entreprise en ayant une fonction bien définie comme celle de gérante par exemple.

◊ **Madame Marianne HEITZ**

Co-gérante entreprise Nervet-Brousseau.

Dans la formation professionnelle auprès des Compagnons du Devoir, Marianne Heitz y rencontre son mari, plombier-chauffagiste, avec qui elle développe un projet de reprise d'entreprise.

Ils acquièrent l'entreprise Nervet-Brousseau en 2012. Son mari se charge de la stratégie technique en développant notamment un bureau d'étude. Marianne Heitz quant à elle apporte ses connaissances en gestion d'entreprise. Ensemble ils développent de nouvelles compétences en s'attachant particulièrement à la formation des jeunes.

3. PRÉSENTATION DES ENJEUX DE L'ARTISANAT

L'Artisanat en France

En France, le secteur de l'artisanat compte 1,1 million de petites entreprises et **3,1 millions d'emplois** salariés et non salariés. ¹

Il est caractérisé par une importante **diversité de métiers** répartis en 4 secteurs :

- 40% des entreprises artisanales relèvent du secteur du **bâtiment** ;
- 32 % relèvent du secteur des **services** ;
- 17% du secteur de la **production** ;
- 11% de l'**alimentation**.

Le climat actuel est favorable au développement de l'artisanat grâce à des clients qui recherchent de plus en plus de **produits personnalisés ou sur-mesure**. La **proximité**, le made in France et la traçabilité qu'offre l'artisanat sont autant de réponses à la pression écologique et à l'évolution de la société. Le **vieillessement** de la population fait par exemple émerger de nouveaux marchés pour l'ensemble des secteurs de l'artisanat.

Cela va de pair avec une **élévation des compétences** et une adaptabilité des artisans. Un trait notable du secteur de l'artisanat d'aujourd'hui est la diversification des profils : **30%** des nouveaux entrepreneurs de l'artisanat proviennent d'un autre milieu professionnel. Ils ont acquis leurs compétences ou leur expérience professionnelle en dehors des circuits traditionnels de l'artisanat.²

Par conséquent, l'artisanat est entré dans une **période de dynamisme** qui est d'autant plus importante dans le contexte économique actuel.

Les enjeux actuels de l'Artisanat

Les artisans doivent aujourd'hui faire face à plusieurs enjeux.

Tout d'abord, les nouvelles technologies représentent un enjeu financier fort. Le **numérique** peut se révéler essentiel pour certains mais il coûte cher.

Ensuite, se pose le problème de la **formation** : plusieurs filières de formation existent, mais sont-elles bien coordonnées et la formation des artisans dispose-t-elle de moyens suffisants ?

En 2013, le nombre d'entrées en apprentissage a baissé. L'aide des collectivités locales et notamment des régions est cruciale pour inciter les entreprises à embaucher des apprentis. Le soutien du gouvernement est également un élément important. Or, l'indemnité compensatrice forfaitaire (ECF) pour les entreprises de plus de 11 salariés a été annulée depuis la loi de finances de janvier 2014.

¹ Source : Insee, chiffres au 1er janvier 2012

² Source : Institut Supérieur des Métiers

Ce problème de la formation est primordial d'autant que l'on observe dans certaines régions une perte d'emplois dans l'artisanat. Pour la région Centre, par exemple, près de 2 000 emplois ont été perdus en 2013 .³

Les artisans font part aujourd'hui du problème de la **concurrence déloyale**, telle que celle de ceux travaillant « au black » ou celle des auto-entrepreneurs.

En 2012, les entreprises individuelles représentent plus de la moitié des entreprises artisanales. La même année, 163 200 entreprises artisanales ont été créées dont 101 000 avec le **statut d'auto-entrepreneur**. Depuis l'apparition du régime de l'auto-entreprise (en 2008), le nombre de créations d'entreprises se maintient à un niveau élevé mais il ne génère pas d'emplois salariés dans le secteur des Métiers .⁴

Les artisans se plaignent de concurrence déloyale lorsqu'elle se fait dans leur domaine par des personnes ne possédant pas leurs qualifications. Pour cela, diverses initiatives ont été lancées pour protéger les savoirs des artisans, telles que la charte « Viennoiseries 100% faites maison » dans la région Centre, qui permet aux boulangers de mettre en avant leur savoir-faire. La nouvelle loi du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises vise également à promouvoir la qualité et les savoir-faire des artisans.

La **transmission des savoirs d'excellence** est donc aussi un enjeu important, qui est à l'origine du contrat de génération. En effet, les transferts de savoirs sont à anticiper car de nombreux artisans seront bientôt à l'âge de la retraite. 63% des entreprises du secteur cessent leur activité faute de reprenneur. En 2010, en région Centre, plus de 4 artisans chefs d'entreprises individuelles sur 10 ont dépassé 50 ans.⁵

Enfin, la **communication** et l'information sont des enjeux essentiels pour l'artisanat. Si la très grande majorité des Français ont une image positive de l'artisanat, première entreprise de France, il convient de développer cette marque porteuse de valeurs comme le savoir-faire, l'inventivité, la qualité ou encore la proximité. Les Artisanales de Chartres sont l'occasion de communiquer sur ces métiers.



³ Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat, région Centre

⁴ Source : Entretiens de Chartres 2013

⁵ Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat, région Centre, étude réalisée en février 2014

4. LES ARTISANES

Un secteur historiquement masculin

Les femmes sont minoritaires dans l'artisanat : elles représentent seulement **30% des salariés** et **22% des chefs d'entreprises** (contre respectivement 47% et 38% pour l'ensemble de l'économie).⁶ Ce secteur comporte en effet une majorité de « métiers d'hommes ». De nombreux métiers de l'artisanat semblent, par habitude, réservés aux hommes. Cette perception est due à un facteur objectif, celui de la pénibilité physique : certains métiers sont difficilement accessibles aux femmes en raison de leur morphologie.

Cependant, le frein principal à l'accès des femmes à ces métiers est un **frein psychologique**. L'idée que les femmes n'ont pas leur place dans certains métiers est prégnante. C'est une idée partagée par les femmes et les hommes, car elle est ancrée dans les habitudes. Il est donc d'autant plus difficile de s'en défaire.

De nombreux **freins culturels** persistent, qui font que les femmes continuent d'aller vers certaines activités plutôt que d'autres.

Les femmes dans l'Artisanat

Les femmes ont plus souvent un **statut** précaire que les hommes, car les métiers proposés à **temps partiel** sont majoritairement exercés par des femmes. Cela leur pose un problème financier.

On observe d'énormes **disparités sectorielles**. Certaines activités sont traditionnellement plus « féminines ». C'est le cas notamment du textile (73% de femmes), de la blanchisserie (82%) et des soins à la personne (93%). Et on dénombre 53% de femmes dans les services, contre seulement 12% dans le BTP ou 23% dans la réparation automobile.

Toutefois, la **féminisation des emplois** progresse. Par exemple, dans les métiers de bouchers, charcutiers et boulangers, la part des femmes est passée de 9,4% en 1983 à 18% en 2011. La part des femmes dirigeant des entreprises artisanales a doublé entre 1977 et 2010, passant de 11 à 22%. Les progrès se font en partie en fonction des évolutions techniques qui ont permis de diminuer la pénibilité de certains métiers, traditionnellement considérés comme des « métiers d'hommes ».



⁶ Source : Insee, chiffres au 1er janvier 2012

⁷ Source : Institut Supérieur des Métiers

Mais cette avancée se fait lentement : les progrès sont avant tout liés à la **montée en puissance des activités de services**. Par conséquent, dans les activités « masculines » où la féminisation semble progresser, c'est en fait souvent dans les postes tertiaires. Par exemple, dans le secteur du BTP, plus de 90% des femmes salariées sont employées dans des fonctions tertiaires.⁷

Une dirigeante d'entreprise de plomberie explique que les femmes exerçant des métiers du bâtiment y viennent souvent dans un deuxième temps, après avoir fait un premier métier. Elle explique cela par le poids de la société : même si étant jeunes, elles avaient eu l'envie de se lancer dans un métier du bâtiment, on leur a montré que ce n'était pas fait pour une fille.

La part de femmes en recherche d'emploi est élevée dans les activités masculines. Le thème des femmes et de l'artisanat est donc essentiel, dans un contexte où il y a, dans ce secteur, à la fois des emplois et des femmes en recherche d'emploi.

Les enjeux qu'il introduit, présentés ici, seront soulevés et développés lors des Entretiens de Chartres du 10 octobre 2014.



L'Artisanat et la femme, en chiffres

Avant 1939, un artisan sur 5 est une femme, souvent suite à un veuvage.

Aujourd'hui, peu de métiers se déclinent au féminin. On ne parle pas de maçonne, d'électricienne, de couveuse, de chaudronnière, de carrossière ou encore de bouchère.

Et pourtant, aujourd'hui, les femmes représentent :

- 30% des salariés de l'artisanat,
- 23% des chefs d'entreprise de l'artisanat contre 11% en 1977,
- 12% des artisans de la construction,
- 16% des artisans de la métallurgie...

En 2011-2012, on comptait 10 000 femmes en formation initiale dans le secteur du bâtiment :

- 4,8% du CAP au BTS
- 14% en DUT et Bac+3
- 25% en formation d'ingénieurs BTP

90% des chefs d'entreprise de l'artisanat et du commerce de proximité sont favorables à plus de mixité femmes/hommes dans leurs professions. (Enquête UPA I+C 2013).

5. L'ENJEU DE LA CONCILIATION VIE PROFESSIONNELLE / VIE PRIVÉE

Les emplois précaires : l'apanage des femmes

Pour concilier vie privée et vie professionnelle, les femmes sont parfois contraintes à des métiers avec des contrats à durée déterminée et des **emplois précaires**, affectant leur carrière et leur future retraite. Elles sont souvent, en tant que femmes, considérées plus comme des mamans que des chefs d'entreprises.⁸

La patronne d'un traiteur à Grenoble explique qu'en tant que femme chef d'entreprise, dans sa vie personnelle, elle est souvent victime de reproches, tels que son absence à la maison. Cela montre bien la difficulté pour les femmes de concilier vie privée et vie professionnelle, ce qui peut les amener à des types de contrats précaires.⁹

De plus, les femmes souhaitant créer une entreprise se heurtent à des freins au niveau des banques.

Des freins socio-culturels à la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale

L'entrepreneuriat féminin se heurte à des **freins psycho-sociologiques**, tels que **l'aversion au risque**, mais aussi la **compatibilité entre la vie familiale et la vie professionnelle**. La **maternité** pour les artisanes est un enjeu d'autant plus important qu'elles ne peuvent pas prendre beaucoup de congés. En tant que dirigeantes d'entreprises, certaines doivent travailler quasiment jusqu'au jour de l'accouchement, car elles n'ont pas le choix : aucun dispositif n'est mis en place pour faciliter l'aménagement entre vie professionnelle et vie familiale.

Une meilleure représentation des femmes dans les **élections professionnelles** est nécessaire pour faire progresser leur situation. En effet, étant minoritaires dans le milieu, il est d'autant plus difficile de faire entendre leur voix. Il existe des réseaux d'entraide pour les femmes, comme l'AFAC (Association des Femmes d'Artisans et de Commerçants), créée en 1973, dont le but initial était la reconnaissance d'un statut de « conjoint collaborateur » pouvant cotiser pour la retraite.

Le **sexisme**, comme dans beaucoup d'autres milieux professionnels, est omniprésent : les femmes doivent donc sans cesse prouver leurs compétences. Par exemple, une dirigeante d'une entreprise de maçonnerie explique qu'à l'époque où elle a commencé (en 1972), il était difficile de manager des hommes, en tant que jeune femme. Elle avait le sentiment de ne pas avoir le droit à l'erreur. Par conséquent, elle n'avait pas le choix : elle a pris des cours pour être encore plus compétente. La femme est testée par « a priori ». Une femme doit **démontrer ses compétences** pour prouver qu'elle peut accéder à des postes à responsabilités, beaucoup plus qu'un homme : il est donc plus difficile pour elle d'y parvenir.¹⁰

Une femme ferronnière chef d'entreprise raconte que les clients ne la croyaient pas lorsqu'elle disait qu'elle était la patronne : « Parfois cela



fait mal car même quand le client sait que je suis la patronne, il pose sa question à l'ouvrier sur le chantier. Il faut que je réponde pour qu'il sache que je sais de quoi je parle.»¹¹

De plus en plus d'entreprises lancent des actions de sensibilisation pour **combattre les stéréotypes**. Par exemple, la SCNF a développé une opération pour démystifier l'idée que certains métiers ne sont pas faits pour les femmes, et développe toutes ces pratiques innovantes par le biais du réseau «SNCF au Féminin».¹²

La mobilisation des femmes artisanes est encore très discrète, en partie parce que l'univers de l'artisanat est disparate, voire éclaté.

6. LES FEMMES ET LA FORMATION AUX MÉTIERS DE L'ARTISANAT

Le poids des femmes dans la formation aux métiers de l'Artisanat

Les jeunes filles sont **minoritaires** dans l'apprentissage : elles ne représentent que 32% du total. Elles sont plus nombreuses dans le secteur des services (85%) que dans celui de la production (15%).¹³ Cependant, les filles accèdent progressivement à l'apprentissage : il y a aujourd'hui des filles dans les centres de formation d'apprentis (CFA) alors qu'il n'y en avait pas il y a 30 ans. On dénombre, par exemple en 2014, 8 filles sur 473 garçons dans le CFA du bâtiment dans le département d'Eure-et-Loir.

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les **niveaux d'études plus élevés** : par exemple, dans la région Centre, elles représentent seulement 39% des apprentis en niveau V, contre 63% en niveau IV, et 62% en niveau III.¹⁴

La formation initiale déterminante

Les choix d'orientation lors de la formation initiale ont un poids important en termes de ségrégation professionnelle entre les hommes et les femmes dans l'artisanat. Or, un frein culturel et social important persiste. En effet, l'environnement a tendance à conditionner les femmes sur la base d'**idées reçues**. Les jeunes sont orientés en partie en fonction de leur sexe : les jeunes femmes vers **l'esthétisme, le social et les services** ; les garçons vers le bâtiment, la mécanique ou l'informatique. Aujourd'hui encore, les filles sont moins poussées vers les métiers manuels que les garçons. Par exemple, 99% des apprentis formés en CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie sont des femmes,



⁸⁻¹¹ Source : Business Professional Women, Club de Perpignan

⁹⁻¹⁰ Source : Business Professional Women, Club de Lyon

¹² Source : Expérience expliquée par le club BPW Amiens lors de la 6^{ème} journée pour l'égalité salariale 2014

¹³ Source : Institut Supérieur des Métiers

¹⁴ Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat, région Centre

alors qu'elles ne sont que 2% en CAP Menuisier Fabrication Menuiserie Mobilier Agencement.¹⁵ Ces orientations sont dues à des représentations plutôt qu'à des discriminations.

Il est difficile pour celles-ci de se détacher de ces « modèles », car ils sont ancrés socialement. De plus, les jeunes artisanes souhaitant se lancer dans les métiers plus « masculins » tels que la mécanique manquent de femmes auxquelles elles peuvent s'identifier.

Les choix dans la formation illustrent clairement ces schémas : en 2012, plus de la moitié des apprenties en 1ère année de préparation d'un diplôme professionnel du secondaire sont inscrites en coiffure, esthétique, autres services aux personnes, ou en commerce et vente ; tandis que les garçons sont inscrits principalement en agroalimentaire, bâtiment et mécanique.¹⁶

Le **rôle des médias** est également important : la femme est peu représentée dans les métiers manuels du bâtiment par exemple. Il y a donc un problème important d'identification. Les images véhiculées participent aux représentations qui empêchent que les femmes se tournent, lors de la formation, vers certains domaines considérés comme « réservés » aux hommes.

Des choix liés à l'histoire du secteur

Le frein principal est lié à **l'histoire des femmes dans ce secteur** : la reconnaissance de leur place est récente. Le nombre relativement faible de femmes a pour conséquence une difficulté à s'affirmer. Les femmes choisissent donc le plus souvent les **activités traditionnellement « féminines »**.

Mais, même lorsqu'elles font le choix de se tourner lors de la formation vers des activités plus « masculines », le taux d'emploi des filles est plus faible à niveau de diplôme égal. Par exemple, au 1er février 2013, 73,3% des filles titulaires d'un BTS est en activité dans le secteur de la production, contre 82,4% des garçons.¹⁷

L'exemple des Compagnons du Devoir illustre bien le poids du passé. Ce n'est qu'en 2004 que cette prestigieuse formation a ouvert ses portes aux femmes qui représentent aujourd'hui 10% des effectifs, soit 300 sur 3000 itinérants.

¹⁵ Source : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), enquête SEFA 2012

¹⁶ Source : Institut Supérieur des Métiers

¹⁷ Source : DEPP, Enquête SEFA 2012



7. LES FEMMES D'ARTISANS : EVOLUTIONS ET PROTECTION

L'évolution du statut de la femme d'artisan

Avant la loi de 1982, et celle, plus efficace car à caractère obligatoire, de 2005, de nombreuses femmes d'artisans étaient des «travailleuses invisibles». L'activité du conjoint du chef d'entreprise artisanale se faisait souvent dans le cadre de « l'entraide conjugale », sans rémunération et sans couverture sociale personnelle.

Le statut de la femme d'artisan a évolué à travers plusieurs lois. Tout d'abord, la **loi du 10 juillet 1982 relative au conjoint de l'entreprise artisanale ou commerciale** a créé le statut de conjoint et a permis à la femme d'artisan de choisir entre trois statuts : collaborateur, salarié ou associé.

La femme étant «**conjoint collaborateur**» bénéficiera de pouvoirs d'administration, d'une allocation de repos maternel et d'une retraite personnelle.

La femme «**conjoint salarié**» bénéficie d'un régime encore plus protecteur : en tant que salariée, elle est exclue de toute responsabilité au sein de l'entreprise et bénéficie de l'ensemble des prestations sociales du régime salarié.

La femme «**conjoint associé**» n'a ni retraite, ni prestation de maternité, ni chômage mais a un statut.

La **loi du 2 août 2005** rend obligatoire au conjoint participant à la vie de l'entreprise le choix d'un des trois statuts cités au-dessus. La conjointe collaboratrice peut accomplir, au nom du chef d'entreprise, les actes d'administration courante concernant le fonctionnement de l'entreprise. De plus, elle bénéficie d'une allocation forfaitaire de repos maternel. Elle adhère au régime d'assurance vieillesse du chef d'entreprise. La loi de 2005 permet donc une valorisation de la femme d'artisan. Outre un statut juridique et fiscal, cette loi apporte de fait une reconnaissance sociale du rôle de la femme d'artisan dans l'entreprise.

L'importance d'obtenir un statut pour la femme d'artisan

Le conjoint travaillant dans l'entreprise artisanale de son mari s'inscrit encore parfois dans le cadre de « **l'entraide conjugale** que se doivent les époux conformément aux articles 212 et 215 du Code Civil » (« Les époux se doivent mutuellement fidélité, aide, assistance et communauté de vie »). Dans ce cas, le conjoint, qui est en grande majorité des cas une femme, n'a jamais fait reconnaître son activité et ne dispose que d'un statut réduit de « **conjoint en statu quo** » ou de « **conjoint aidant** ». La femme d'artisan travaille dès lors bénévolement et sans statut. Elle s'expose à de nombreuses difficultés.

En effet, en cas de séparation ou de décès du mari, la femme n'aura droit à aucune indemnité pour le travail fourni. De plus, la femme d'artisan bénévole ne peut prétendre à **aucune allocation chômage, ni retraite**. Elle ne bénéficie pas d'une couverture sociale individuelle, ni de droits sur



l'entreprise. Elle reste donc dépendante du mari.

Selon la dirigeante d'entreprise de maçonnerie citée plus haut, ce qui est important, pour les femmes, est de se déclarer afin qu'elles ne travaillent pas au noir. C'est ainsi qu'elles pourront faire reconnaître leur statut professionnel.

En l'absence de ces précautions, de nombreux problèmes se posent pour elles, notamment pour les retraites. Beaucoup de femmes se retrouvent dans la précarité, par manque d'anticipation et de prudence. Certaines n'ont pas conscience que si elles ne choisissent pas de statut, alors, en cas de décès du mari, par exemple, elles seront bloquées pour accomplir les actes de gestion (tels que payer les employés).

Depuis plusieurs années, la situation des femmes dans l'artisanat s'améliore : il y a de plus en plus de femmes chefs d'entreprise, de plus en plus de femmes dans des métiers « d'hommes », et grâce à la loi de 2005, les femmes d'artisans sont protégées par un statut.

Cependant, il est encore relativement difficile pour elles de s'affirmer dans ce secteur particulièrement masculin. La formation est un moment essentiel, car c'est à ce moment que les représentations conduisent à certains choix.

Par conséquent, c'est tôt dans la vie des jeunes filles, dans le cadre scolaire et puis dans celui de la formation professionnelle qu'il doit être possible de faire évoluer le statut et le rôle de la femme dans l'artisanat.

Cette situation introduit de nombreux enjeux : comment une femme artisanne peut-elle concilier vie professionnelle et vie privée ? En fonction de quels critères se fait le choix lors de la formation ? Le statut des femmes d'artisans est-il suffisant ?

Bibliographie

- Insee, chiffres au 1er janvier 2012
- Institut Supérieur des Métiers, étude «Les femmes dans l'artisanat» du 07 juillet 2014
- Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), Enquête SEFA 2012
- Bilan des Entretiens de Chartres 2013.
- Dossier de presse «Les Artisanales de Chartres 2013».
- Compte rendu de l' «Equal Pay Day» 2014, Business and Professional Women (BPW), Clubs de Perpignan, Lyon, Amiens et Paris-Ile de France.
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la région Centre, étude réalisée en février 2014, <http://www.crma-centre.fr/>
- Le Figaro, «Pourquoi l'apprentissage n'a-t-il pas de succès en France ?», 1er juillet 2014.
- La Tribune de Tours. «L'artisanat a perdu près de 2000 emplois en région Centre en 2013», 26 juin 2014.



8. L'ONG BPW ENQUÊTE SUR LE STATUT DES FEMMES DANS L'ARTISANAT

BPW France est la Fédération Française de l'une des plus grandes organisations professionnelles féminines, Business and Professional Women (BPW). Elle a pour objectif principal de développer le potentiel professionnel et de leadership des femmes à tous les niveaux.

L'association sensibilise dès le plus jeune âge les filles et les garçons sur l'orientation et l'accès à tous les métiers sans restriction aucune, quel que soit le secteur d'activité. Les compétences des femmes dans l'artisanat ont permis des avancées dans l'organisation du travail, notamment en termes de sécurité et de pénibilité. La mixité des métiers est importante, les femmes doivent avoir confiance en leurs capacités et se saisir de nouvelles opportunités professionnelles dans des domaines aujourd'hui majoritairement occupés par des hommes et vice-versa.

C'est pourquoi BWP France a décidé à l'occasion de l'Equal Pay Day[®] 2014 de mettre en avant la place et le rôle des femmes dans l'artisanat.

